



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT
Blois • Montoire • Vendôme
Formation Supérieure • Apprentissage • Formation Continue

PARCOURSUP – Session 2026 pour la rentrée scolaire 2026-2027
Décision portant création des commissions d'examen des vœux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses parties législative et réglementaire relatives à l'organisation générale des enseignements supérieurs ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

Considérant que les établissements dispensant des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur proposées sur la plateforme Parcoursup examinent les dossiers de candidature des candidats ;

Considérant que, pour procéder à cet examen, chaque établissement réunit, pour chaque formation ayant enregistré des vœux, une commission d'examen des vœux dont la composition est fixée par le chef d'établissement,

Le directeur de l'Agro-Campus des 2 Vallées
DÉCIDE

Article 1er : Création

Dans le cadre de la procédure nationale de pré-inscription à une formation initiale de premier cycle de l'enseignement supérieur, des commissions d'examen des vœux sont créées au titre de l'année scolaire 2026-2027 aux fins d'examiner les dossiers des candidats pour chaque formation ayant enregistré des vœux.

Article 2 : Composition de la commission de sélection Anabiotec – Du 07 avril au 07 mai 2026 – 343 dossiers confirmés

Responsable OAD : Yann TRIMARDEAU / Elisabeth JENDRASZCZAK

Membres de la commission de sélection :

Frédéric DUVIQUET
Pierre POUTRAIN
Pierre-Jean BERRY
Clélia HERISSON
Martine BODET
Claire FOUCHER

Article 3 : Publication

La présente décision est publiée sur le site internet de l'établissement de l'Agro-Campus des 2 Vallées

Article 4 : Exécution

Le directeur de l'établissement de l'Agro-Campus des 2 Vallées est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Areines, le 07 avril 2026

Le directeur de l'établissement de l'Agrocampus des 2 Vallées, site de Vendôme ,

Sébastien GUERINEAU